

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Département relations et innovation sociales

Paris, le 22 avril 2022

## Extrait des délibérations du Comité Unique de l'Établissement Public du 22/04/2022

\*\*\*\*\*\*

Point 3 : projet d'arrêté portant application aux fonctionnaires de la Caisse des dépôts et consignations du décret n°2013-314 du 15 avril 2013 modifié portant création d'une indemnité de sujétion géographique

\*\*\*\*\*

Le Comité Unique de l'Etablissement Public (CUEP) s'est réuni sous la présidence du directeur des ressources humaines du Groupe et de l'Établissement public, représentant le directeur général, le 22 avril 2022 à 10h30.

Le Comité a été en capacité de délibérer valablement.

Le recueil des votes sur le point 3 de l'ordre du jour concernant le projet d'arrêté portant application aux fonctionnaires de la Caisse des dépôts et consignations du décret n°2013-314 du 15 avril 2013 modifié portant création d'une indemnité de sujétion géographique est le suivant :

Pour: 15 voix: UNSA (6) - CFDT (4) - CGT (3) - SNUP (1) - CFE-CGC (1)

Le responsable des instances sociales de l'Établissement public

11 // .

Benjamin CLAVIER